

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° D007/17

**ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE POURSUITE D'ACTIVITÉ ET D'OUVERTURE
DES NOUVEAUX LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC**

**Hôtel Moderne
111 avenue Pasteur**

Le Maire des Lilas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25/06/1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu la visite effectuée le 20/02/2017 par la Commission Communale de Sécurité, et le procès-verbal de cette visite valant avis de la commission,

Vu le permis de construire n° PC 093045 2013 B0017 du 29/04/2014, modifié le 27/11/2015,

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment de construction traditionnelle R+5, R-1 comprenant :

- le sous-sol à usage de réserves (dépôt de marchandises, lingerie), et abrite une chaufferie au gaz accessible depuis la loge du gardien,
- au RDC la loge du gardien, le bureau du gérant, le local poubelle, le local poussettes, une cuisine collective fermée de puissance inférieure à 20KW, 3 chambres dont 2 accessibles pour les personnes à mobilité réduite,
- du 1^{er} au 5^{ème} étage 6 chambres par niveau soit 30 chambres. La cage d'escalier est encloisonnée par des portes coupe-feu asservies au SSI.,
- des combles non aménagés,
- l'établissement dispose de 2 issues de secours de 0,90 m de large débouchant sur l'avenue Pasteur. Une issue de secours de 0,90 m est également présente au 1^{er} étage et permet de rejoindre le rez-de-chaussée en passant par la terrasse du 1^{er} étage.

Considérant que l'établissement dispose des installations techniques et de sécurités suivantes :

- Un SSI de catégorie A, avec détection dans l'ensemble des chambres, les circulations, les combles et les locaux techniques et flashes lumineux dans les chambres PMR, sanitaires et douches.
- éclairage de sécurité par blocs autonomes bi-fonction
- chaufferie alimentée au gaz (2 x 56 KW)
- désenfumage naturel de l'escalier par exutoire,

Considérant que cet établissement de type O et N, classé en 5^{ème} catégorie et susceptible de recevoir 66 personnes au total, est conforme aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (accessibilité et sécurité-incendie), à l'arrêté du 31/05/1994 et à l'arrêté du 25/06/1980 modifié, sous-réserve de la réalisation des prescriptions ci-dessous.

ARRÊTE

Article 1 : L'hôtel Moderne sis 111 avenue Pasteur, établissement de type O et N, classé en 5^{ème} catégorie, est autorisé à poursuivre ses activités et à ouvrir ses nouveaux locaux accessibles au public.

Article 2 : Les prescriptions suivantes, émises par la Commission Communale de Sécurité dans son procès-verbal de visite du 20/02/2017 susvisé, devront impérativement être appliquées :

- 1- Installer à proximité de la porte d'entrée principale un déclencheur manuel à fonction d'interrupteur permettant l'ouverture de celle-ci en cas de défaillance du dispositif de commande conformément à l'article PE11.
- 2- Poursuivre l'identification des locaux, notamment l'accès à la cage d'escalier et le sas gauche à chaque niveau.
- 3- Afficher à chaque niveau, sous forme de pancartes inaltérables, un plan schématique de l'établissement.
- 4- Annexer au registre de sécurité la conduite à tenir pour aider à l'évacuation des personnes en situation de handicap conformément à l'article GN8. Privilégier l'aide humaine.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis,
- Préfecture de Police de Paris – Brigade des sapeurs-pompiers de Paris,
- Monsieur le Commissaire des Lilas.

Fait aux Lilas, le

- 8 MARS 2017

**Le Maire,
Premier Vice-président du Conseil départemental,**

Daniel GUIRAUD

